

**Commune de Saint-Pierre d'Oléron**  
**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**  
**Séance du 26 mars 2019**

**PROCES-VERBAL**

**Conseillers en exercice : 29 – Conseillers présents : 23 – Conseillers votants : 27**

Par suite d'une convocation en date du 20 mars 2019, le mardi 26 mars 2019, à dix-huit heures sous la présidence de monsieur Jean-Yves LIVENAIS, 1<sup>er</sup> adjoint au maire

**Sont présents :** Christophe SUEUR, maire

Jean-Yves LIVENAIS, Éric GUILBERT, Sylvie FROUGIER, Marc VANCAMPEN, Françoise VITET, Dominique BAUSMAYER, adjoints au maire.

Charles LEOEUF, Edwige CASTELLI, Pierrette SAINTJEAN, Corinne POUSSET, Lionel ANDREZ, Valérie MESNARD, Franck METEAU, Loïc MIMAUD, Mickael NORMANDIN, Michel MULLER, Catherine CAUSSE, Jean-Yves DA SILVA, Dominique MASSÉ, Joseph SACHOT, Marie-Claude SELLIER MARLIN et Dominique LUNEAU. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.

**Absents ayant donné procuration :**

Françoise MASSÉ-SAULAY à Christophe SUEUR

Jacqueline TARDET à Pierrette SAINTJEAN

Isabelle SCHAEFER à Dominique BAUSMAYER

Sonia THIOU à Sylvie FROUGIER

Joseph SACHOT à Catherine CAUSSE

**Absents/excusés :** Catherine VIDEAU et Franck HEMERY.

**Egalement présents :** Patrick RICARD, trésorier payeur de l'Île d'Oléron, Jean-Yves VALEMBOIS, directeur général des services et Sandrine TEISSIER, responsable des affaires générales.

*\*Monsieur le maire propose de modifier l'ordre des délibérations pour permettre à Patrick RICARD de rejoindre le conseil municipal de Saint-Trojan dans les temps.*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 au CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Charles LEOEUF est désigné pour remplir cette fonction.

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

Session ordinaire

**FINANCES**

- Compte administratif 2018-Commune
- Compte administratif 2018-Activités portuaires
- Compte administratif 2018-Camping municipal
- Compte administratif 2018-Marché couvert
- Compte administratif 2018-Régie autonome du golf Oléron
- Compte de gestion 2018-Commune
- Compte de gestion 2018-Activités portuaires
- Compte de gestion 2018-Camping municipal
- Compte de gestion 2018-Marché couvert
- Compte de gestion 2018-Régie autonome du golf Oléron
- Affectation du résultat d'exploitation 2018-Commune
- Affectation du résultat d'exploitation 2018-Camping municipal
- Affectation du résultat d'exploitation 2018-Marché couvert

- Affectation du résultat d'exploitation 2018- Régie autonome du golf Oléron

**ADMINISTRATION GENERALE**

- Désignation de trois membres au conseil d'exploitation de la RAGO - Rectificatif

**FINANCES**

- Budget primitif 2019 – Commune
- Impositions directes 2019
- Budget primitif 2019 – Camping municipal
- Budget primitif 2019 – Marché couvert
- Budget primitif 2019 – Régie autonome du golf Oléron
- Jumelage séjour à Lane End – Prise en charge des frais des élus
- Tarifs 2019-Budget régie autonome du golf Oléron
- Tarifs 2019 – Budget commune – Rectificatif
- Sécurisation du carrefour de Bel Air par le conseil départemental
- Engagement de principe sur la garantie d'emprunt – Immobilière atlantic aménagement – Lotissement « Avenue du général Leclerc »

**DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et qui portent sur les opérations suivantes :

- ✓ D031/2019 le 15/03/2019 - Contrat d'engagement d'orchestre de variétés
- ✓ D032/2019 le 20/03/2019 - Demande de subvention réhabilitation de l'école de musique
- ✓ D033/2019 le 25/03/2019 - Contrat de maintenance et d'hébergement Microbib
- ✓ D034/2019 le 25/03/2019 – Convention d'autorisation d'exploitation Flixbus
- ✓ D035/2019 le 25/03/2019 - Tarifs du service culturel 2019
- ✓ D036/2019 le 26/03/2019 - Convention de remboursement SDEER 385-1194
- ✓ D037/2019 le 26/03/2019 - Convention de remboursement SDEER 385-1006

*\*Monsieur le maire explique que la société Flixbus va proposer une ligne 733, à compter du 27 juin 2019 au 2 septembre, il s'agit de « car Macron » avec départ de Paris du jeudi au dimanche à 22h00 pour une arrivée à 8h55 à la gare routière de Saint-Pierre et un départ de l'île d'Oléron le lundi, vendredi, samedi et dimanche à 21h00 pour une arrivée à 7h50 à Paris.*

*Arrivée de Joseph SACHOT*

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

L'article L 2121-14 du CGCT prévoit que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président ». (Ces fonctions se limitent à la partie de la séance pour laquelle le compte administratif est examiné)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**.

**ELIT** Jean-Yves LIVENNAIS comme président de séance.

*\*Jean-Yves Livenais propose de voter les comptes administratifs après les commentaires, il explique qu'il faut se référer aux documents joints où tout est détaillé et plus lisible. Il indique que concernant le CA du golf, le tableau présenté pour la délibération à la commission finances était celui de 2017 mais ils ont débattu sur les bons documents de travail, une erreur de copier-coller.*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018- COMMUNE**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20/03/2018 approuvant le budget primitif 2018,

Vu la délibération du conseil municipal du 22/05/2018 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération du conseil municipal du 06/11/2018 approuvant la décision modificative n°2

Vu la délibération du conseil municipal du 18/12/2018 approuvant la décision modificative n°3

Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019

Monsieur le maire présente le compte administratif 2018 – Commune qui arrête ainsi les comptes :

	<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION</b>
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Fonctionnement	10 144 482,97 €	10 850 643,03 €	706 160,06 €
	Investissement	4 742 957,87 €	2 811 764,74 €	-1 931 193,13 €
		+	+	
<b>Reports de l'exercice N-1</b>	Fonctionnement		0,00 €	
	Investissement		4 569 720,05 €	
		=	=	
	<b>TOTAL (Réalisations+reports)</b>	<b>14 887 440,84 €</b>	<b>18 232 127,82 €</b>	<b>3 344 686,98 €</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b>	Fonctionnement			
	Investissement	2 604 800,00 €	395 500,00 €	-2 209 300,00 €
	<b>Total des RAR</b>	<b>2 604 800,00 €</b>	<b>395 500,00 €</b>	<b>-2 209 300,00 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	Fonctionnement	10 144 482,97 €	10 850 643,03 €	706 160,06 €
	Investissement	7 347 757,87 €	7 776 984,79 €	429 226,92 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>17 492 240,84 €</b>	<b>18 627 627,82 €</b>	<b>1 135 386,98 €</b>

*Monsieur le maire quitte la salle, ne participant pas au vote.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**  
**APPROUVE** le compte administratif 2018 – Commune tel qu'il est susmentionné

\*Jean-Yves Livenais rappelle que la convention de délégation du port à compter 31/12/2018 est transférée au concédant soit le département mais il y a au titre de 2018 des montants à affecter, ils le seront en juin prochain à la suite de conventions faites entre la municipalité et le département.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ACTIVITES PORTUAIRES

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20/03/2018 approuvant le budget primitif 2018,

Vu la délibération du conseil municipal du 18/12/2018 approuvant la décision modificative n°1,

Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019

Monsieur le maire présente le compte administratif 2018 – Activités portuaires qui arrête ainsi les comptes :

	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Fonctionnement	3 629 008,24 €	3 394 445,54 €	-234 562,70 €
	Investissement	1 411 248,12 €	1 461 005,56 €	49 757,44 €
		+	+	
<b>Reportes de l'exercice N-1</b>	Fonctionnement		1 006 729,26 €	
	Investissement		2 035 821,41 €	
		=	=	
	<b>TOTAL (Réalisations+reportes)</b>	<b>5 040 256,36 €</b>	<b>7 898 001,77 €</b>	<b>2 857 745,41 €</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b>	Fonctionnement			
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des RAR</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	Fonctionnement	3 629 008,24 €	4 401 174,80 €	772 166,56 €
	Investissement	1 411 248,12 €	3 496 826,97 €	2 085 578,85 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>5 040 256,36 €</b>	<b>7 898 001,77 €</b>	<b>2 857 745,41 €</b>

\*Jean-Yves Livenais dit que la municipalité s'était engagée à ce que la trésorerie du port de 2 857 745,41 € soit transférée, au 31/12/2018, à la régie autonome gérée par le département pour financer les matériels.

\*Monsieur le maire ajoute que dans ce protocole sera pris en compte tout ce qui reste d'engagé par la collectivité de la précédente année (les contrats, les amodiations, les assurances, les fluides, les primes du personnel) il faut tout solder. Il y a aussi les engagements par rapport à la maison du garde phare car la collectivité est maître d'œuvre pour cette réhabilitation et finalisera le projet dont le coût sera défalqué.

\*Jean-Yves Livenais souligne que le budget 2019 concernera le département et non plus la commune. Les 2 857 745,41 € vont être affectés pour partie aux travaux réalisés sur la maison du garde phare (350 000 €) et 2 500 000 € en transfert de trésorerie au département pour réaliser les investissements nécessaires puis la maison sera transférée au département pour l'euro symbolique à la fin des travaux et le port aura financé le roulevé, le terrain Aubrière.

\*Marie-Claude Sellier Marlin s'interroge sur les restes à réaliser qui n'apparaissent pas.

\*Jean-Yves Livenais souligne que les comptes vont s'arrêter au 31 décembre 2018. Il n'y aura pas de restes à réaliser, les 2 857 745,41 € sont transférés à la régie autonome.

\*Monsieur le maire explique que le solde zéro sera effectué avec le protocole car un arrêt net au 31 décembre n'est pas possible.

Monsieur le maire quitte la salle, ne participant pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE  
**APPROUVE** le compte administratif 2018 – Activités portuaires tel qu'il est susmentionné.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – CAMPING MUNICIPAL**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20/03/2018 approuvant le budget primitif 2018,

Vu la délibération du conseil municipal du 22/05/2018 approuvant la décision modificative n°1,

Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019

*\*Jean-Yves Livenais dit que la municipalité souhaite céder le camping mais actuellement il faut transférer ou échanger des terrains avec l'ONF.*

Monsieur le maire présente le compte administratif 2018 – Camping municipal qui arrête ainsi les comptes :

	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Fonctionnement	111 792,74 €	106 029,13 €	-5 763,61 €
	Investissement	69 153,30 €	30 215,03 €	-38 938,27 €
		+	+	
<b>Reports de l'exercice N-1</b>	Fonctionnement	15 553,13 €		
	Investissement		15 702,06 €	
		=	=	
	<b>TOTAL (Réalisations+reports)</b>	<b>196 499,17 €</b>	<b>151 946,22 €</b>	<b>-44 552,95 €</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b>	Fonctionnement			
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des RAR</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	Fonctionnement	127 345,87 €	106 029,13 €	-21 316,74 €
	Investissement	69 153,30 €	45 917,09 €	-23 236,21 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>196 499,17 €</b>	<b>151 946,22 €</b>	<b>-44 552,95 €</b>

*Monsieur le maire quitte la salle, ne participant pas au vote.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**  
**APPROUVE** le compte administratif 2018 – Camping municipal tel qu'il est susmentionné

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – MARCHÉ COUVERT**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20/03/2018 approuvant le budget primitif 2018,  
Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019

Monsieur le maire présente le compte administratif 2018 – Marché couvert qui arrête ainsi les comptes :

	<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTATS</b>
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Fonctionnement	101 669,08 €	184 490,73 €	82 821,65 €
	Investissement	64 603,92 €	113 386,16 €	48 782,24 €
		+	+	
<b>Reports de l'exercice N-1</b>	Fonctionnement			
	Investissement	215 078,70 €		
		=	=	
	<b>TOTAL (Réalisations+reports)</b>	<b>381 351,70 €</b>	<b>297 876,89 €</b>	<b>-83 474,81 €</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b>	Fonctionnement			
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des RAR</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	Fonctionnement	101 669,08 €	184 490,73 €	82 821,65 €
	Investissement	279 682,62 €	113 386,16 €	-166 296,46 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>381 351,70 €</b>	<b>297 876,89 €</b>	<b>-83 474,81 €</b>

*Monsieur le maire quitte la salle, ne participant pas au vote.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**  
**APPROUVE** le compte administratif 2018 – Marché couvert tel qu'il est susmentionné

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – REGIE AUTONOME GOLF OLERON**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20/03/2018 approuvant le budget primitif 2018,  
Vu la délibération du conseil municipal du 26/06/2018 approuvant la décision modificative n°1,  
Vu la délibération du conseil municipal du 18/09/2018 approuvant la décision modificative n°2,  
Vu la délibération du conseil municipal du 18/12/2018 approuvant la décision modificative n°3,  
*Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019*

Monsieur le maire présente le compte administratif 2018– Régie autonome golf Oléron qui arrête ainsi les comptes :

	<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION</b>
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Fonctionnement	382 474,44 €	309 646,66 €	-72 827,78 €
	Investissement	101 137,43 €	73 062,82 €	-28 074,61 €
		+	+	
<b>Reports de l'exercice N-1</b>	Fonctionnement	156 474,67 €		
	Investissement		52 616,60 €	
		=	=	
	<b>TOTAL (Réalisations+reports)</b>	<b>640 086,54 €</b>	<b>435 326,08 €</b>	<b>-204 760,46 €</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b>	Fonctionnement			
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des RAR</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	Fonctionnement	538 949,11 €	309 646,66 €	-229 302,45 €
	Investissement	101 137,43 €	125 679,42 €	24 541,99 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>640 086,54 €</b>	<b>435 326,08 €</b>	<b>-204 760,46 €</b>

*\*Jean-Yves Livenais souligne que les budgets annexes ne peuvent pas continuer à être déficitaires. Des dispositions sont prises pour récupérer un compte à l'équilibre mais le déficit cumulé de 229 302,45 € sera difficile à récupérer. Il propose de faire comme pour le marché couvert pour éponger le déficit d'ici quelques années mais le conseil municipal devra en décider.*

*\*Monsieur le maire évoque la tempête Xynthia et l'incendie du golf qui ont grevé le budget et perturbé le fonctionnement. L'année 2019 est une année de changement avec l'arrivée du coordinateur qui va permettre d'avoir de nouvelles pistes de recettes, un nouveau rythme de fonctionnement, de nouvelles perspectives en termes d'accueil touristique, commercial et sportif. Il y a aussi une nouvelle gestionnaire du restaurant du golf.*

*Monsieur le maire quitte la salle, ne participant pas au vote.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**  
**APPROUVE** le compte administratif 2018 – Régie autonome du golf d'Oléron tel qu'il est susmentionné

*Départ de Joseph SACHOT*

*\*Patrick Ricard, comptable public, rappelle qu'il exécute les décisions prises par le conseil municipal. L'année 2018 au niveau de l'exécution a subi un petit recul par rapport à l'année 2017 avec un déficit d'investissement assez conséquent sur l'exercice propre 2018 mais il faut le prendre au fil de l'eau avec en réalité un excédent très conséquent en 2017 : 4 500 000 € qui était issu des financements de la désintoxication de la dette, il y avait des emprunts à risque. La commune a pris l'opportunité de faire baisser les indemnités de départ anticipé des emprunts à risque, de financer par anticipation notamment les travaux de la place Gambetta qui ont été réalisés et payés plutôt en 2018. Il reconnaît les difficultés sur certains budgets annexes, la bonne surprise c'est le déficit du budget annexe du marché couvert car l'an prochain il n'existera plus et il faudra voir si les 80 000 € sont nécessaires au budget du marché couvert ou au budget annexe du golf qui a un déficit cumulé de 200 000 €.*

*La situation est tout à fait saine sur la commune de Saint-Pierre d'Oléron, la trésorerie au 31 décembre 2018 (qui comprend tous les budgets) est de plus de 8 372 000 €. En données relatives, la commune a dépensé 16 000 000 € en 2018, cela représente des dépenses de 43 000 €/jour, c'est très conséquent. 8 372 000 € cela représente 190 jours de dépenses (6 mois) c'est largement suffisant, cela dénote une bonne santé financière, car il ne faut pas descendre en dessous d'un mois.*

*Au 31 décembre 2018, la gestion du port de La Cotinière est reprise par le département puisque le contrat arrivait à échéance, la trésorerie du port avec les créances en cours (l'actif et le passif circulant), le budget du port c'est 2 890 000 € qu'il faudra transférer au département en fonction du protocole de fin de concession qui sera soumis à délibération du conseil municipal. Même sans la trésorerie du port il restera encore environ 160 jours de dépenses sur la trésorerie de la commune, il n'y a pas d'inquiétude à avoir, il n'aurait pas dit la même chose en début de mandat car s'était posé la question du renouvellement de la concession et la trésorerie n'était pas suffisante pour faire ce transfert.*

*\*Monsieur le maire remercie Patrick Ricard. Il est agréable d'entendre que la situation financière de la commune est saine et qu'elle permet d'assurer complètement les engagements politiques pris. La réalité politique nationale fait que les collectivités subissent de plein fouet une baisse des dotations globales de fonctionnement qui pèsent lourd sur les budgets, il rappelle qu'il s'agit de 624 000 € de moins par an il ose espérer que dans les projets de loi de finances à venir l'Etat reconsidèrera la strate communale et départementale pour retrouver des marges de manœuvre normalisées. Les seules marges de manœuvre des collectivités sont de baisser les charges de fonctionnement, ce qui a été fait de façon considérable à Saint-Pierre, la commune peut difficilement baisser la masse salariale avec le risque de ne plus assurer les services de proximité.*

*Il félicite les services de la trésorerie pour leur aide dans la gestion de la comptabilité de la collectivité et leur travail de concert avec les services de la commune. Il rappelle que les collectivités ne savent toujours pas comment elles vont récupérer les recettes de la taxe d'habitation et il ajoute qu'il y a un projet dans la loi de finances de réforme des recettes fiscales dans sa globalité, regroupant les trois taxes. Il souligne que le fondamental pour une collectivité c'est d'être autonome, le jour où l'Etat aura la main mise sur les recettes locales, les collectivités seront sous tutelle de l'Etat de fait, par la loi. Il rappelle que lors du congrès des maires, les collectivités territoriales, sur le projet de loi de finances 2018-2022 baissaient de 4 milliards d'euros leurs dépenses de fonctionnement et l'Etat augmentait de 16 milliards d'euros sur quatre ans.*

*Il précise que concernant les projets d'investissements, la collectivité a pu lever l'emprunt de 2 millions d'euros qui modifie l'encours de la dette mais c'était la seule marge de manœuvre ce ne sont pas les aides de l'Etat promises qui ont été attribuées.*

*Il remercie, à nouveau Patrick Ricard, pour le travail, pour le suivi et la réalisation des comptes.*

*\*Patrick Ricard transmettra le message à ses collègues.*

*\*Marie-Claude Sellier Marlin s'interroge sur les 130 000 € prévus pour la redynamisation du centre bourg.*

*\*Monsieur le maire répond qu'il s'agissait de fonds pour la réhabilitation des centres villes (FDSIL), la commune devait obtenir 630 000 € avec une lettre d'engagement sous toute réserve d'attribution mais cette somme est allouée par le préfet à l'ensemble du département. Saint-Pierre était la seule commune avec un dossier complet mais il a fallu partager avec la CDA de La Rochelle, Royan, Rochefort. Il rappelle que l'Etat respecte ses engagements, il n'y a pas de baisse de DGF mais la répartition est modifiée d'où la baisse pour certaines collectivités.*

*\*Marie-Claude Sellier Marlin s'interroge sur le reste à charge pour la commune dans le plan de financement de la place Gambetta.*

*\*Monsieur le maire répond qu'il y a toujours 30% de financement, 2 millions d'emprunt, l'aide du département et la DETR.*

*\*Jean-Yves Livenais précise que la place Gambetta a coûté taxes comprises : 3 000 000 € avec le financement suivant : 2 000 000 € par l'emprunt, 500 000 € de subvention et 500 000 € de TVA qui sera récupérée. Il rappelle que l'emprunt de 2 000 000 € a permis d'économiser une indemnité de remboursement anticipée de 1 300 000 €.*

*\*Monsieur le maire souligne que la commune devait 1 400 000 € pour régler l'emprunt toxique. Il rajoute que les 2 000 000 € ont permis les travaux de la rue Benjamin Delessert, qui ont été financés par la commune alors que cela n'était pas intégré au projet de la place Gambetta.*

*\*Marie-Claude Sellier Marlin s'interrogeait juste sur le coût et sur les conséquences pour la commune de la perte des 600 000 €.*

*\*Jean-Yves Livenais ajoute qu'il y a 300 000 € de travaux réalisés pour le traitement de l'eau qui étaient nécessaires même sans la réfection de la place Gambetta.*

## COMPTE DE GESTION 2018 - COMMUNE

*Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019*

Le conseil municipal,

■ après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

■ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

■ après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**

**DECLARER** que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2018 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## COMPTE DE GESTION 2018- ACTIVITES PORTUAIRES

*Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019*

Le conseil municipal,

■ après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

■ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

■ après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**

**DECLARE** que le compte de gestion des activités portuaires dressé pour l'exercice 2018 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## COMPTE DE GESTION 2018 – CAMPING MUNICIPAL

*Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019*

Le conseil municipal,

■ après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

■ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

■ après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**

**DECLARE** que le compte de gestion du camping municipal dressé pour l'exercice 2018 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## COMPTE DE GESTION 2018 – MARCHÉ COUVERT

*Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019*

Le conseil municipal,

■ après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

■ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

■ après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**

**DECLARE** que le compte de gestion du marché couvert dressé pour l'exercice 2018 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**COMPTE DE GESTION 2018 – REGIE AUTONOME GOLF OLERON**

Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019

Le conseil municipal,

■ après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

■ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

■ après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**

**DECLARE** que le compte de gestion du golf municipal dressé pour l'exercice 2018 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018 – COMMUNE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 de la commune,

Vu le vote du compte administratif 2018 en date du 26 mars 2019,

Vu le vote du compte de gestion 2018 en date du 26 mars 2019,

Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019,

*\*Jean-Yves Livenais explique qu'il y a deux solutions pour affecter les résultats en fonctionnement ou en investissement. Considérant les baisses de dotation depuis 2013 (perte de 2 400 000 €) ils ont fait le choix de l'affecter pour financer les investissements.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**

**APPROUVE** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018	MONTANT
<b>Résultat de fonctionnement 2018</b>	
A – Résultat de l'exercice précédé du signe – ou +	706 160,06 €
B – Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA 2017 précédé du signe – ou +	0,00 €
<b>C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>706 160,06 €</b>
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
<b>Résultat d'investissement 2018</b>	
D- Solde d'exécution d'investissement 2018	2 638 526,92 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-2 209 300,00 €
F- Excédent de financement (D+E)	429 226,92 €
F- Besoin de financement (D+E)	
<b>AFFECTATION DU RESULTAT (C)</b>	
1) Affectation en réserves R – 1068 en investissement	706 160,06 €
2) Report en fonctionnement R 002	0,00 €

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018 - CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du camping municipal.

Vu le vote du compte administratif 2018 en date du 26 mars 2019,

Vu le vote du compte de gestion 2018 en date du 26 mars 2019,

*Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019,*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**

**APPROUVE** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018	MONTANT
<b>Résultat de fonctionnement 2018</b>	
A – Résultat de l'exercice précédé du signe – ou +	-5 763,61 €
B – Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA 2017 précédé du signe – ou +	-15 553,13 €
<b>C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</b>	-21 316,74 €
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
<b>Résultat d'investissement 2018</b>	
D – Solde d'exécution d'investissement 2018 précédé du signe – ou +	-23 236,21 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
F- Excédent de financement (D+E)	
F- Besoin de financement (D+E)	-23 236,21 €
<b>Report du déficit de fonctionnement au compte 002</b>	<b>-21 316,74 €</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018 - MARCHÉ COUVERT**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du marché couvert.

Vu le vote du compte administratif 2018 en date du 26 mars 2019,

Vu le vote du compte de gestion 2018 en date du 26 mars 2019,

*Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019,*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**

**APPROUVE** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018	MONTANT
<b>Résultat de fonctionnement 2018</b>	
A – Résultat de l'exercice précédé du signe – ou +	82 821,65 €
B – Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA 2017 précédé du signe – ou +	0,00 €
<b>C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</b>	82 821,65 €
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
<b>Résultat d'investissement 2018</b>	
D – Solde d'exécution d'investissement 2018 précédé du signe – ou +	-166 296,46 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	
F- Excédent de financement (D+E)	
F- Besoin de financement (D+E)	-166 296,46 €
<b>AFFECTATION DU RESULTAT (C)</b>	
1) Affectation en réserves R – 1068 en investissement	82 821,65 €
2) Report en fonctionnement R 002	

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018 – REGIE AUTONOME GOLF OLERON**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 de la régie autonome golf Oléron.

Vu le vote du compte administratif 2018 en date du 26 mars 2019,

Vu le vote du compte de gestion 2018 en date du 26 mars 2019,

Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019,

*\*Jean-Yves Livenais explique qu'il faudra trouver une solution pour supprimer ce déficit de fonctionnement.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**

**APPROUVE** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018	MONTANT
<b>Résultat de fonctionnement 2018</b>	
A – Résultat de l'exercice précédé du signe – ou +	-72 827,78 €
B – Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA 2017 précédé du signe – ou +	-156 474,67 €
<b>C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>-229 302,45 €</b>
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
<b>Résultat d'investissement 2018</b>	
D – Solde d'exécution d'investissement 2018 précédé du signe – ou +	24 541,99 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
F- Excédent de financement (D+E)	24 541,99 €
F- Besoin de financement (D+E)	
<b>Report du déficit de fonctionnement au compte 002</b>	<b>-229 302,45 €</b>

*Départ de Patrick RICARD*

**ADMINISTRATION GENERALE****DESIGNATION DE 3 MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RAGO - RECTIFICATIF**

Monsieur le maire rappelle que le conseil d'exploitation de la RAGO est composé de neuf membres. Les membres sont désignés par le conseil municipal dont monsieur le maire, 5 membres du conseil municipal et **3 membres de l'association sportive du golf.**

Sont candidats pour l'association sportive du golf suite à l'assemblée générale du 19 janvier 2019 : Michel COLLACHE, Jean-Claude DAUMAIN, Thierry LE ROY et Daniel MARTIN

*\*Jean-Yves Da Silva demande qui propose les membres.*

*\*Monsieur le maire répond l'association sportive du golf*

*\*Jean-Yves Da Silva dit que statutairement il y a trois membres de l'association à la RAGO*

*\*Monsieur le maire répond par l'affirmative mais il y a quatre candidats.*

*\*Jean-Yves Da Silva dit que c'est à l'association de faire le choix plutôt qu'en conseil municipal. L'association doit désigner ses représentants ce n'est pas au conseil d'éliminer un nom.*

*\*Jean-Yves Livenais indique que l'association en proposant quatre personnes, oblige le conseil à faire un choix.*

*\*Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal est souverain pour désigner les membres de la RAGO.*

*Jean-Yves DA SILVA et Mickael NORMANDIN sont désignés comme scrutateurs*

27 votants, 27 bulletins : 6 nuls, Michel COLLACHE (21 voix), Jean-Claude DAUMAIN (21 voix), Thierry LE ROY (0 voix) et Daniel MARTIN (21 voix)

<i>TITULAIRES</i>		<i>TITULAIRES</i>	
1	Christophe SUEUR	7	Michel COLLACHE
2	Dominique BAUSMAYER	8	Jean-Claude DAUMAIN
3	Charles LEBOEUF	9	Daniel MARTIN
4	Marc VANCAMPEN		
5	Franck HEMERY		
6	Jean-Yves DA SILVA		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**  
**APPROUVE** la composition du conseil d'exploitation de la RAGO ci-dessus.

## FINANCES

*\*Monsieur le maire rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire il avait fait part des prospectives en termes d'investissements.*

*Jean-Yves LIVENAIIS est désigné comme rapporteur*

### BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE

*Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019,*

*\*Jean-Yves Livenais dit que les charges de personnel sont prévues à hauteur de 4 676 000 € en 2019, soit une hausse de 3% de budget à budget, cela représente 120 000 €, le budget est équilibré, pour 2019 il y a un potentiel de résultat de + 300 000 €. Il informe le conseil que la commune avait budgété 2 500 000 € pour les impôts locaux et la commune percevra 2 599 000 € (+100 000 €). Il explique que le montant de la dette diminue de façon mécanique, le poste passe de 289 000 € en 2018 à 271 000 € en 2019.*

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2019 - Commune - qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 9 411 509,00 € en section de fonctionnement et de 7 177 036,98 € en section d'investissement.

#### I - Section de fonctionnement BP 2019

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
011	Charges à caractère général	2 129 540,00 €	013	Atténuations de charges	150 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 675 948,00 €	70	Produits des services, domaine et ventes	430 950,00 €
014	Atténuations de produits	38 000,00 €	73	Impôts et taxes	6 899 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 111 921,00 €	74	Dotations, subventions et participations	1 682 419,00 €
66	Charges financières	271 100,00 €	75	Autres produits de gestion courante	162 950,00 €
67	Charges exceptionnelles	22 000,00 €	76	Produits financiers	13 990,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	5 000,00 €	77	Produits exceptionnels	17 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00 €	78	Reprises provisions semi-budgétaires	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 058 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €
			R002	Résultat reporté	- €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>9 411 509,00 €</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>9 411 509,00 €</b>

\*Il explique le montant des immobilisations corporelles de 1 115 491,98 €, il s'agit de la participation au carrefour de Bel Air, le CEPMO, le SIFICES, l'ONF et la Minoterie. Les 2 489 320,00 € correspondent aux travaux de la place Gambetta, la salle omnisports, le bike park et la maison du garde phare, la route du Fief Norteau, la rue des Garnaudières, la rue de La Bouline, le carrefour des Tricoles, le rond-point du port, le rez-de-chaussée de la mairie et l'école de musique (300 000 €, un tiers commune, un tiers CdCIO, un tiers département). Pour les recettes d'investissement un emprunt (qui ne sera pas réalisé) est affiché pour couvrir les montants des subventions allouées.

\*Monsieur le maire précise que l'une des décisions du maire traite du plan de financement de 271 750 € pour l'école de musique qui comprend une subvention de 60 905 € du FEDER pour l'amélioration énergétique.

\*Jean-Yves Livenais explique une dépense de 658 000 € qui est le montant annuel correspondant au remboursement du capital, il rappelle les négociations avec la FSIL pour que l'annuité reste identique et soit lissée sur dix ans.

\*Monsieur le maire souligne que dans les restes à réaliser il y a les travaux de la rue des Garnaudières, opération très coûteuse avec des factures de début d'année pour une livraison des travaux en fin d'année 2018.

\*Jean-Yves Livenais explique que concernant les emprunts, dans les 960 000 € il y a l'emprunt en attente des subventions de l'école de musique, l'emprunt pour la construction de la salle omnisports qui est supporté par l'association la raquette Cayenne à hauteur de 9 500 €/an.

## II - Section d'investissement BP 2019

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
20	Immobilisations incorporelles	36 660,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	675 800,00 €
204	Subventions d'équipement versées	109 865,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	960 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 115 491,98 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	510 000,00 €
23	Immobilisations en cours	2 489 320,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	706 160,06 €
	Total opérations d'équipement	2 465 700,00 €	27	Autres immobilisations financières	9 750,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	316 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	658 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	50 000,00 €	040	Opérations d'ordre entre sections	1 058 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	202 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	202 000,00 €
			R001	Solde d'exécution reporté	2 638 526,92 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>7 177 036,98 €</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>7 177 036,98 €</b>

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 411 509,00 €	9 411 509,00 €
Investissement	7 177 036,98 €	7 177 036,98 €
<b>Total</b>	<b>16 588 545,98 €</b>	<b>16 588 545,98 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**, par **22 voix POUR** et **5 ABSTENTIONS** (Catherine CAUSSE, Jean-Yves DA SILVA, Dominique MASSÉ, Joseph SACHOT, Marie-Claude SELLIER MARLIN) **APPROUVE** le budget primitif 2019 - Commune - tel qu'il est susmentionné.

## IMPOSITIONS DIRECTES 2019

Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter pas les taxes fiscales locales pour l'année 2019.

\*Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'un choix depuis quatre ans et un coup de pouce au pouvoir d'achat au niveau local mais les effets de ciseaux feront qu'un jour il faudra les faire évoluer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ  
APPROUVE les taux d'impositions directes 2019 figurants sur le tableau ci-dessous

Libellés	Année 2019
Taxe d'Habitation	11,89 %
Taxe sur le Foncier Bâti	30,51 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	47,00 %

## BUDGET PRIMITIF 2019 – CAMPING MUNICIPAL

Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2019 – Camping municipal – qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 169 876,95 € en section de fonctionnement et de 59 636,21 € en section d'investissement.

### I - Section de fonctionnement BP 2019

011	Charges à caractère général	59 220,00 €	70	Ventes de pdts fabriqués, prestations	168 376,95 €
012	Charges de personnel	30 654,00 €	75	Autres produits de gestion courante	- €
65	Autres charges de gestion courante	2 250,00 €	77	Produits exceptionnels	1 500,00 €
66	Charges financières	1 700,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	26 936,21 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300,00 €			
	Résultat reporté	21 316,74 €			
	<b>Total Dépenses</b>	<b>169 876,95 €</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>169 876,95 €</b>

### II - Section d'investissement BP 2019

Chap	Dépenses	Chap	Recettes
21	Immobilisations corporelles	021	Virement de la section de fonctionnement
	5 000,00 €		26 936,21 €
16	Emprunts et dettes assimilées	040	Opérations d'ordre entre sections
	26 000,00 €		27 300,00 €
041	Opérations patrimoniales	041	Opérations patrimoniales
	5 400,00 €		5 400,00 €
	Solde d'exécution reporté		
	23 236,21 €		
	<b>Total Dépenses</b>		<b>Total Recettes</b>
	<b>59 636,21 €</b>		<b>59 636,21 €</b>

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	169 876,95 €	169 876,95 €
Investissement	59 636,21 €	59 636,21 €
<b>Total</b>	<b>229 513,16 €</b>	<b>229 513,16 €</b>

\*Dominique Massé dit qu'il est dommage de céder le camping, car il y avait une vocation sociale, des idées pour le transformer pour l'accueil des camping-cars pour pouvoir le conserver.

\*Jean-Yves Livenais souligne que ce camping n'a pas assez d'emplacement pour produire des bénéfices et il faudrait investir à hauteur de 350 000 €

\*Monsieur le maire rappelle que des propositions ont été retoquées par les services de l'Etat. Il reconnaît que Saint-Denis et Le Château bénéficient de leurs aires de camping-cars ce qui n'existe pas à Saint-Pierre bien qu'il y ait une forte demande avec une proximité des commerces pour profiter d'un lieu sécurisé et pouvoir emprunter les pistes cyclables. La municipalité y réfléchit, il faut des opportunités en termes de gestion foncière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE  
**APPROUVE** le budget primitif 2019 – Camping municipal– tel qu'il est susmentionné.

## BUDGET PRIMITIF 2019 – MARCHE COUVERT

Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2019 – Marché couvert – qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 237 304,81 € en section de fonctionnement et de 253 496,46 € en section d'investissement.

\*Jean-Yves Livenais explique que les 37 290,00 € correspondent à l'amortissement (dépréciation des investissements réalisés) il s'agit d'un jeu d'écriture entre section.

### I - Section de fonctionnement BP 2019

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
011	Charges à caractère général	51 000,00 €	70	Ventes de pdts fabriqués, prestations	156 304,81 €
65	Autres charges de gestion courante	330,00 €	77	Produits exceptionnels	81 000,00 €
66	Charges financières	15 300,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	133 384,81 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 290,00 €			
	Résultat reporté				
	<b>Total Dépenses</b>	<b>237 304,81 €</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>237 304,81 €</b>

### II - Section d'investissement BP 2019

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €	106	Réserves	82 821,65 €
16	Emprunts et dettes assimilées	67 200,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	133 384,81 €
	Solde d'exécution reporté	166 296,46 €	040	Opérations d'ordre entre sections	37 290,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>253 496,46 €</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>253 496,46 €</b>

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<b>237 304,81 €</b>	<b>237 304,81 €</b>
Investissement	<b>253 496,46 €</b>	<b>253 496,46 €</b>
<b>Total</b>	<b>490 801,27 €</b>	<b>490 801,27 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**, par **21 voix POUR** et **6 ABSTENTIONS** (Catherine CAUSSE, Jean-Yves DA SILVA, Dominique MASSÉ, Joseph SACHOT, Marie-Claude SELLIER MARLIN et Dominique LUNEAU)

**APPROUVE** le budget primitif 2019 – Marché couvert – tel qu'il est susmentionné.

## BUDGET PRIMITIF 2019 – REGIE AUTONOME GOLF D'OLERON

Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2019 – Golf municipal – qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 665 027,45 € en section de fonctionnement et de 94 141,99 € en section d'investissement.

### I - Section de fonctionnement BP 2019

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
011	Charges à caractère général	122 904,00 €	013	Atténuations de charges	6 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	233 511,00 €	70	Ventes de pdts fabriqués, prestations	652 617,45 €
65	Autres charges de gestion courante	4 160,00 €	75	Autres produits de gestion courante	1 210,00 €
66	Charges financières	4 800,00 €			
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	77	Produits exceptionnels	200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 850,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €
D002	Résultat reporté	229 302,45 €			
	<b>Total Dépenses</b>	<b>665 027,45 €</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>665 027,45 €</b>

### II - Section d'investissement BP 2019

Chap	Dépenses		Chap	Recettes	
21	Immobilisations corporelles	59 391,99 €	16	Emprunts et dettes assimilées	750,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	29 750,00 €	040	Opérations d'ordre entre sections	68 850,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	5 000,00 €	R001	Solde d'exécution reporté	24 541,99 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>94 141,99 €</b>		<b>Total Recettes</b>	<b>94 141,99 €</b>

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<b>665 027,45 €</b>	<b>665 027,45 €</b>
Investissement	<b>94 141,99 €</b>	<b>94 141,99 €</b>
<b>Total</b>	<b>759 169,44 €</b>	<b>759 169,44 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE** **APPROUVE** le budget primitif 2019 – Régie autonome golf d'Oléron– tel qu'il est susmentionné.

*\*Monsieur le maire précise que ne connaissant pas la date de la fin de la mandature actuelle, il se peut qu'en 2020 les budgets soient approuvés par la mandature suivante. Il remercie le conseil municipal pour le suivi comptable et les améliorations apportées durant la mandature.*

**JUMELAGE SEJOUR A LANE END -PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES ELUS**

Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019,

Monsieur le maire fait part du projet de la collectivité d'organiser un séjour à Lane End du 2 au 6 mai 2019, pour la fête du jumelage, Jacqueline TARDET sera accompagnée de, Françoise MASSE SAULAY, Françoise VITET et Pierrette SAINT JEAN.

Monsieur le maire propose de prendre en charge les frais de déplacement et de restauration pour la délégation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE** **ACCEPTÉ** la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de mesdames Jacqueline TARDET, Françoise MASSE SAULAY, Françoise VITET et Pierrette SAINT JEAN, liés à ce séjour sur présentation des justificatifs.

**BUDGET GOLF - TARIFS 2019**

Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019,

*\*Monsieur le maire explique le changement concernant cinq principes fondamentaux sans augmenter les tarifs des abonnements. Le principe est d'avoir plus de souplesse, d'être plus adaptatif et plus ciblé en termes de public. Avec l'arrivée du coordinateur et lors de la dernière RAGO il a été proposé d'avoir une lecture prospective des tarifs pour avoir des recettes nouvelles. Une nouvelle grille de tarif adaptée à un public golfique ou non, en résidence secondaire, en vacances, en résidence principale avec des modifications des tranches d'âge avec la création des 10-18 et 18-25 ans, instauration de nouveaux abonnements pour les 18-35 ans ciblant les jeunes actifs et la création d'un prorata pour les nouveaux golfeurs (après une initiation) création d'un tarif pour les résidents secondaires. Une nouveauté avec des tarifs jumelés avec le restaurant du golf (greenfee + repas) des forfaits initiation, forfaits découverte, forfaits perfectionnement. Le dernier axe d'amélioration concerne le proshop traditionnel et du dépôt vente. Instauration de partenariats publicitaires sur le parcours, les practices ou les départs.*

Monsieur le maire soumet au conseil municipal la proposition de tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE** **ARRETE** les tarifs qui prendront effet au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**BUDGET COMMUNE - TARIFS 2019 – RECTIFICATIF**

*\*Sylvie Frougier fait part de la matérialisation au sol, avec des clous, des limites des terrasses ce qui a engendré des surprises au niveau de certaines superficies, de la facturation et de la période d'utilisation. Après réflexion et en concertation avec les commerçants il est proposé de ramener le tarif à une utilisation de neuf mois sur douze.*

*\*Marie-Claude Sellier Marlin s'interroge sur la déduction du pas de porte à Saint-Pierre.*

*\*Monsieur le maire confirme et souligne que les tarifs sont revus considérablement à la baisse*

*\*Sylvie Frougier précise qu'il reste déduit à La Cotinière*

Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019,

Monsieur le maire soumet au conseil municipal une proposition de tarifs concernant l'exploitation des terrasses sur la commune à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019

2019

**Terrasses à Saint-Pierre d'Oléron**

Terrasses accolées	68,00 €	m <sup>2</sup> 12 mois
Terrasses séparées par voie de circulation	50,00 €	m <sup>2</sup> 12 mois

AR PREFECTURE

017-211703855-20190514-CM0552019-DE  
Reçu le 15/05/2019

Marché couvert - Terrasse le m<sup>2</sup>/an

30,00 € m<sup>2</sup> 12 mois

### Terrasses à La Cotinière

Terrasses accolées\*

90,00 € m<sup>2</sup> 12 mois

\*déduction du pas de porte 2m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**  
**ARRETE** les tarifs ci-dessus qui prendront effet au 1<sup>er</sup> avril 2019.

## **SECURISATION DU CARREFOUR DE BEL AIR PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

*Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019,*

Monsieur le maire explique que dans la traverse de Saint-Pierre d'Oléron, le trafic de la route départementale n°734, classée en première catégorie, se heurte fréquemment à des remontées de files sur la RD depuis le carrefour avec la RD274 en provenance de La Cotinière.

Le carrefour est géré par des feux tricolores avec des voies dédiées aux tourne-à-gauche. Cependant celles-ci sont mal matérialisées et les véhicules s'arrêtent «en travers» de la chaussée pour accéder aux voies adjacentes obligeant les véhicules en aval à se déporter et à emprunter les trottoirs afin de les éviter.

L'objectif de l'opération est d'améliorer la fluidité du trafic au niveau de ce carrefour. La commune de Saint-Pierre d'Oléron sollicite le département pour des travaux d'aménagements succincts à moindre frais, le montant de l'opération est estimé à 62 499,00 € HT.

Monsieur le maire propose le plan financement de l'aménagement du carrefour de Bel Air (RD734 et RD 274) comme suit :

Dépenses	Montant HT	Financement		Montant HT
Etudes	2 499,00 €	Commune de Saint-Pierre d'Oléron	60%	1 499,40 €
		Conseil départemental de la Charente-Maritime	40%	999,60 €
Travaux	60 000,00 €	Commune de Saint-Pierre d'Oléron		36 000,00 €
		Conseil départemental de la Charente-Maritime		24 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>62 499,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>		<b>62 499,00 €</b>

*\*Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'une longue histoire datant du mandat de Jean-Paul Peyry. La municipalité précédente n'a pas pu préempter une habitation et le projet de carrefour avec le département est devenu caduque, et a annulé une délibération sur l'aménagement de neuf ronds-points. Aujourd'hui l'aménagement succinct mais durable sera fait de tracés au sol, pour permettre une circulation de tourne à gauche, tourne à droite, identifiés sur une troisième voie au milieu.*

*\*Marie-Claude Sellier Marlin précise que la collectivité s'était tournée vers le département pour la préemption mais il n'était pas intéressé.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**PUNANIMITE**  
**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus  
**AUTORISE** monsieur le maire à signer les documents afférents.

AR PREFECTURE

017-211703855-20190514-CH0552019-DE  
Reçu le 15/05/2019

**ENGAGEMENT DE PRINCIPE SUR LA GARANTIE D'EMPRUNT – IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT LOTISSEMENT « Avenue du général Leclerc »**

*Jean-Yves LIVENAIS est désigné comme rapporteur*

*Considérant l'avis de la commission finances du 14/03/2019,*

Monsieur le maire propose de donner un accord de principe pour garantir les emprunts nécessaires à une opération d'acquisition en VEFA (vente en état de futur achèvement) de 24 logements locatifs sociaux sur le lotissement « Avenue du général Leclerc », le montant estimatif de ces emprunts s'élève à 1 968 044 €. Ce montant sera réajusté au moment de la demande de prêt adressée à la caisse des dépôts et consignations par la SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement, réajustement lié au résultat de l'appel d'offres.

Une délibération de garantie d'emprunt sera donc ultérieurement soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante, sur la base des données exactes des emprunts (Nom de l'établissement prêteur, objet, conditions d'emprunt : montant, taux, durée...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **PUNANIMITE**  
**DONNE** un accord de principe sur la garantie d'emprunt à Atlantic Aménagement.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10*

***Prochain conseil municipal : Mardi 14 mai 2019 à 19h00***

Secrétaire de séance,  
Charles LEBOEUF

Le maire,  
Christophe SUEUR.